

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015

Délibération
n° 2015.10.326

**Réhabilitation du parc
public hors ORU -
Participation à la SA
Le Foyer pour la
réhabilitation de
42 logements « Rue
de Perigueux » sur la
commune
d'Angoulême**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.326**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

**REHABILITATION DU PARC PUBLIC HORS ORU - PARTICIPATION A LA SA LE FOYER
POUR LA REHABILITATION DE 42 LOGEMENTS « RUE DE PERIGUEUX » SUR LA
COMMUNE D'ANGOULEME**

Depuis l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2014-2020 par délibération n°86 du 20 février 2015, GrandAngoulême intervient désormais en faveur de la requalification du parc public hors Opérations de Renouvellement Urbain.

Par délibération n°165 du 2 avril 2015, le conseil communautaire a approuvé les règles de participation financière à la réhabilitation du parc public de plus de 10 ans hors quartiers en ORU, sur l'agglomération.

La SA LE FOYER sollicite GrandAngoulême pour participer financièrement à la réhabilitation de 42 logements locatifs publics, opération « Rue de Périgueux » à Angoulême.

Le prix de revient de l'opération est de 1 226 065 € HT.

Conformément au règlement de participation financière à la réhabilitation du parc public de l'agglomération mis en place par GrandAngoulême dans la délibération n°165 du 2 avril 2015, la SA LE FOYER sollicite une participation à cette opération de réhabilitation, à hauteur de $42 \times 3\,500 \text{ €} = 147\,000 \text{ €}$.

Le gain énergétique des logements devra atteindre au moins 20% après travaux.

Par ailleurs, du fait notamment de l'aide financière de GrandAngoulême, ces réhabilitations ne généreront aucune augmentation de loyer pour les locataires (pour mémoire, le règlement de participation de GrandAngoulême plafonne l'augmentation des loyers après réhabilitation à 7%).

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat 2014-2020,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une participation financière d'un montant de 147 000 € à la SA LE FOYER pour la réhabilitation de 42 logements, opération « Rue de Périgueux » sur la commune d'Angoulême ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention à intervenir et tout document afférent ;

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 20422 - sous-fonction 70 – 2014 03- AP n° 19.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 26 octobre 2015